



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 2000

**Aménagement du centre-bourg de Saint-Liguaire - validation du projet  
Avenant N°2 au marché de Maîtrise d'Oeuvre**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.  
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile  
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200195

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000**

**Voirie Circulation Sécurité Routière**

**Aménagement du centre-bourg de Saint-Liguaire - validation du  
projet Avenant N°2 au marché de Maîtrise d'Oeuvre**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 23 Novembre 1998, vous avez confié une mission de maîtrise d'oeuvre au Cabinet DUPUIS pour l'étude et le suivi des travaux d'aménagement du centre-bourg de Saint-Liguaire.

Lors de sa séance du 24 Septembre 1999, le Conseil Municipal a modifié le découpage du marché de maîtrise d'oeuvre, avec instauration d'une tranche conditionnelle pour l'étude de la zone située le long de la Salle des Fêtes.

Le Cabinet DUPUIS a maintenant terminé l'étude de projet de l'opération et il est nécessaire de valider ce projet ainsi que son coût prévisionnel, que le maître d'oeuvre devra respecter.

Le coût prévisionnel des travaux résultant de cette étude se décompose comme suit :

- démolition de l'ancienne poste et aménagement du pourtour de l'église :	3 087 615,00 F. TTC
- rue du Huit-Mai (tronçon Eglise - Halte) :	506 777,00 F. TTC
- giratoire Huit-Mai - Halte :	633 127,00 F. TTC
- extérieurs salle des fêtes et M.C.P.T. :	675 295,00 F. TTC

**Coût prévisionnel des travaux : 4 902 814,00 F. T.T.C**

Les travaux correspondants à ces différentes phases d'aménagement seront bien entendu réalisés en fonction du vote des crédits nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- valider le projet présenté par le Cabinet DUPUIS,
- valider le coût prévisionnel des travaux,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre fixant ce coût prévisionnel.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)